

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 4 OCTOBRE 2007, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Michel Carrières, conseiller
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller
Monsieur Régis Dubois, conseiller substitut
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Était absent :

Monsieur Jacques Durand, maire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, remplacé par monsieur Régis Dubois

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, chargé de projet en sécurité incendie de la M.R.C.
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.
Monsieur Bernard Roy, directeur général de la M.R.C.
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C.
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-10-226

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2007
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer

7. Règlements d'emprunt : avis d'opportunité
 - 7.1 Ville de Beloeil : règlements numéros 1555-00-2007, 1556-00-2007 et 1557-00-2007
 - 7.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1104
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2007 du Comité consultatif agricole
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2007 du Comité des finances
11. Dépôt du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2007 du Comité de sécurité incendie
12. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 11 septembre 2007 du Comité conjoint de communication
13. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 13.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : résolution numéro 2007-270 modifiant la résolution numéro 2007-180 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)
 - 13.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-U-1 modifiant le règlement de zonage
 - 13.3 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 4-2007 modifiant le règlement de zonage
 - 13.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.03.06.07 modifiant le plan d'urbanisme
14. Règlement numéro 33-07-4.1 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire agricole : demande d'extension de délai
15. Coordonnatrice aux cours d'eau : remplacement
16. Avis de motion : règlement de modification du règlement numéro 40-06
17. Représentants au sein du conseil d'administration de la Corporation Richelieu/Champlain
18. Sécurité incendie : contribution à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie
19. Demande d'appui : Association des personnes handicapées de la Vallée du Richelieu
20. Divers
21. Interventions de l'assistance
22. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2007

07-10-227

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2007 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 07-885 21-08-07 Télécopie de MONSIEUR STÉPHANE SANSFAÇON, avocat, PRÉVOST FORTIN D'AOUST, demandant une copie certifiée conforme du certificat de conformité du règlement de zonage numéro U-120, daté de 1991.
- 07-886 23-08-07 Lettre de MONSIEUR PAUL DUMAS, directeur du développement des affaires, GENIVAR, nous transmettant la documentation sur les services offerts par leur entreprise.
- 07-887 23-08-07 Lettre de MADAME LINE ROSS, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MATANE, nous transmettant copie de la résolution numéro 236-06-07 portant sur leur appui à notre demande de révision des montants consentis dans le cadre du programme P.A.D.
- 07-888 23-08-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'une enveloppe budgétaire consentie dans le cadre du programme Rénovillage.
- 07-889 23-08-07 Lettre de MADAME HUGUETTE VARIN, responsable du financement, ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC, nous invitant à participer à leur Congrès, les 26 et 27 octobre 2007.
- 07-890 24-08-07 Lettre de MONSIEUR ÉRIC PELLETIER, ingénieur, BPR, nous transmettant copie d'une demande de certificat d'autorisation transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement à la réfection d'un ponceau situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil.
- 07-891 24-08-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BERGERON, conseiller en recherche et politiques, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant du suivi donné à notre résolution numéro 07-03-064 portant sur l'entretien des repères géodésiques.
- 07-892 24-08-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'une enveloppe budgétaire accordée pour les programmes de rénovation et d'adaptation à domicile.
- 07-893 27-08-07 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de l'inspection finale des travaux sur le cours d'eau branche numéro 14 du ruisseau Beloëil.
- 07-894 27-08-07 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., relativement à une contestation d'une citoyenne du rang des Vingt concernant les travaux du ruisseau branche des 24 Sud.

- 07-895 27-08-07 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de l'inspection finale des travaux sur le cours d'eau branche des 24 Sud du cours d'eau Bernard.
- 07-896 27-08-07 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de l'inspection finale des travaux sur le cours d'eau branche des 20 du cours d'eau Bernard.
- 07-897 27-08-07 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la M.R.C du 14 juin 2007.
- 07-898 27-08-07 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-113, U-130-38 et U-120-114, pour avis de conformité.
- 07-899 27-08-07 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant une copie d'un jugement portant sur la cause Corporation de développement SICAM c. ville de Beloeil et M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et Denis Laplante et La Corporation R. Pillénière Ltée.
- 07-900 28-08-07 Lettre de MADAME CHRISTINE DANIEL, adjointe au secrétariat général et aux communications, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant des dépliants sur la rage du raton laveur.
- 07-901 28-08-07 Télécopie de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous informant du rejet de la requête concernant le jugement de la cause Les développements SICAM Inc. c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et als.
- 07-902 29-08-07 Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 99.16.07.07, pour avis de conformité.
- 07-903 29-08-07 Copie d'une lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, adressée à MADAME NICOLE TRÉPANIÉ, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC, portant sur une demande de certificat d'autorisation pour des travaux de stabilisation sur la rivière Amyot.
- 07-904 30-08-07 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant des formations pour l'automne 2007.
- 07-905 30-08-07 Copie d'une lettre de MADAME FRANCE BEAUDRY, FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE, adressée à MADAME LINE BEAUCHAMPS, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, portant sur une invitation à une réunion d'échange au sujet du tracé du Pipeline Saint-Laurent d'Ulramar.
- 07-906 30-08-07 Lettre de MONSIEUR WILLIAM KEAYS, directeur développement des affaires, GENIVAR, nous invitant à un cocktail lors du Congrès de la F.Q.M., les 27 et 28 septembre 2007.

- 07-907 30-08-07 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 07-11257-07 relatif à des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Jodoïn et ses branches 1, 2 et 3.
- 07-908 30-08-07 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 07-1421-19-01 relatif à des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Cochon.
- 07-909 04-09-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant un projet de modification de la résolution d'autorisation P.P.C.M.O.I. pour avis de conformité.
- 07-910 04-09-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des affaires juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 07-2135-01 relatif à l'entretien du cours d'eau des Trente et ses branches 1 et 2.
- 07-911 04-09-07 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant les règlements numéros 178-07 et 179-07 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-912 04-09-07 Avis de la COUR SUPÉRIEURE, portant sur un jugement dans le dossier Corporation de développement Sicam c. ville de Beloeil et al.
- 07-913 04-09-07 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN CHALIN, commandant du district de la Montérégie, SÛRETÉ DU QUÉBEC, nous invitant au premier Forum régional des comités de sécurité publique de la Montérégie, le 1^{er} novembre 2007.
- 07-914 04-09-07 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux M.R.C.
- 07-915 05-09-07 Courriel de MADAME VIVIANE LEBLANC, secrétaire, M.R.C. D'AVIGNON, nous transmettant la résolution numéro CA-2007-08-28-190 portant sur l'entente de gestion des programmes d'amélioration de l'habitat avec la S.H.Q., pour appui du Conseil.
- 07-916 06-09-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à l'assemblée générale de la SOLIDE, le 17 septembre 2007.
- 07-917 06-09-07 Résolution numéro 2007-09-148 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, portant sur la nomination de madame Pascale Beaulieu à titre de remplaçante du maire pour la séance du Conseil de la M.R.C. du mois de septembre.
- 07-918 06-09-07 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE PERRAULT, vice-président et directeur général, PRAXIS, portant sur le projet de réaménagement de la carrière Poudrette.
- 07-919 07-09-07 Courriel de MADAME MARTINE BEAULIEU, conseillère en développement rural et d'entreprises, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité consultatif pour le Pacte rural, le 13 septembre 2007.

- 07-920 07-09-07 Télécopie de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, relativement à la cause Pattison Québec Inc. et ville de Carignan c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 07-921 09-09-07 Courriel de MONSIEUR FRÉDÉRIC HOUDE, coordination, EMPLOI-QUÉBEC MONTÉRÉGIE, nous invitant à participer à une consultation sur le projet de plan d'action régional 2008-2011 d'Emploi-Québec Montérégie, le 17 octobre 2007.
- 07-922 10-09-07 Télécopie de MADAME ILKA GROSSKOPF, urbaniste, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2007-08-202 portant sur une demande relative aux îlots déstructurés.
- 07-923 11-09-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-146-2007, 1248-147-2007 et 1248-148-2007, pour avis de conformité.
- 07-924 11-09-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-149-2007, pour avis de conformité.
- 07-925 11-09-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'emprunt numéros 1555-00-2007, 1556-00-2007 et 1557-00-2007, pour avis d'opportunité.
- 07-926 11-09-07 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1243-07-2007, 1245-11-2007, 1248-142-2007 et 1248-143-2007.
- 07-927 11-09-07 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-113, U-130-38 et U-120-114, pour avis de conformité.
- 07-928 11-09-07 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 4-2007, pour avis de conformité.
- 07-929 11-09-07 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 106 modifiant leur schéma d'aménagement
- 07-930 11-09-07 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant de leurs projets, d'une hausse des frais d'entrée et des activités sur la montagne.
- 07-931 11-09-07 Courriel de MADAME VICKY GOSSELIN, C.L.D DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à leur rencontre du conseil d'administration, le mercredi 19 septembre 2007.
- 07-932 12-09-07 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous informant de la prochaine rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 5 octobre 2007.

- 07-933 12-09-07 Lettre de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous invitant à participer à leur Colloque, le 11 octobre 2007.
- 07-934 12-09-07 Communiqué de MADAME JULIE OLIVIER, conseillère en communication, BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant le rapport d'enquête et d'audience publique concernant le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent.
- 07-935 12-09-07 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 27 septembre 2007.
- 07-936 12-09-07 Télécopie de MONSIEUR ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR GUY FRANCOEUR, PATTISON, relativement au jugement rendu dans la cause Pattison Québec Inc. et ville de Carignan c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 07-937 13-09-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le projet de règlement d'urbanisme numéro 845-119, pour avis de conformité.
- 07-938 13-09-07 Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, et de MADAME CÉLINE DESMARTEAUX, vice-présidente administration et finances, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant le budget d'exploitation 2008 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010, pour consultation.
- 07-939 13-09-07 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 99.16.06.07, 99.16.07.07, 91.03.06.07 et 91.21.81.07, pour avis de conformité.
- 07-940 13-09-07 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-76, pour avis de conformité.
- 07-941 14-09-07 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, nous transmettant les documents inhérents à la rencontre de la SOLIDE, le 19 septembre 2007.
- 07-942 14-09-07 Lettre de MADAME BIENVENUE, directrice des mutuelles de prévention, GROUPE AST, relativement à notre participation à leur mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail.
- 07-943 14-09-07 Invitation de LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SAINT-HYACINTHE, à la cérémonie d'inauguration d'un nouveau pavillon multifonctionnel.
- 07-944 14-09-07 Courriel de MADAME DOMINIQUE AUGER, chargée de projet, CONSERVATION DE LA NATURE, nous invitant au dévoilement de panneaux d'interprétation du chevalier cuivré, le 25 septembre 2007.
- 07-945 14-09-07 Lettre de MADAME FRANCE MICHAUD, vice-présidente principale, ROCHE, nous invitant à un cocktail dans le cadre des assises annuelles de la F.Q.M., le 28 septembre 2007.

- 07-946 17-09-07 Télécopie de MONSIEUR PATRICK CARRIER, coordonnateur développement des affaires, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, transmettant un projet de lettre d'intention pour adhérer à la mutuelle FQM Prévention.
- 07-947 17-09-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL ZINS, président, ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS, nous transmettant une offre de service.
- 07-948 18-09-07 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1104, pour avis d'opportunité.
- 07-949 18-09-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant une demande d'inclusion dans un îlot déstructuré ainsi que le règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-U-I, pour avis de conformité.
- 07-950 18-09-07 Lettre de MONSIEUR ARMAND COMEAU, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant leur règlement numéro 277-07-003 portant sur la collecte sélective.
- 07-951 19-09-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 162-2 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-952 19-09-07 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-5 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-953 19-09-07 Lettre de MONSIEUR MICHEL CHAPDELAIN, président, CHAPDELAIN ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC., nous invitant à une rencontre avec la Mutuelle des municipalités du Québec, le 10 octobre 2007.
- 07-954 20-09-07 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 446 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 07-955 20-09-07 Lettre de MADAME SARA RICHARD, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DE MINGANIE, nous transmettant la résolution numéro 242-07 appuyant notre M.R.C. dans sa demande d'augmentation de l'aide financière dans le cadre du programme P.A.D.
- 07-956 20-09-07 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, adjointe administrative, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous informant de l'annulation de la rencontre du 5 octobre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie et nous transmettant un sondage pour établir la date de la prochaine rencontre.

PUBLICATIONS – AOÛT - SEPTEMBRE 2007

Quorum	Vol. 32, no 4 Juin 2007
Le Sablier	Vol. 3, no 1 Mai 2007
Habitation Québec	vol. 1, no 3 3 mai 2007
Développement social	Vol. 8, no 1 Juin 2007
Québec rural	Vol. 16, no 4 Juin 2007
Quorum	Vol. 32, no 5 Juillet-Août 2007
Bâti Vert	Vol. 11, no 3 Juillet 2007
Intersection	No 28 – mai 2007
La Presse de l'Agence	Août 2007 vol. 4 – no 1
Bioclips +	Septembre 2007 Vol. 10, no 3
Résilience	Été – Automne 2007

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

07-10-228

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 07-09, du chèque 14133 au chèque 14195, pour un montant total de 174 360,77 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : AVIS D'OPPORTUNITÉ

7.1 Ville de Beloeil : règlements numéros 1555-00-2007, 1556-00-2007 et 1557-00-2007

- Règlement numéro 1555-00-2007

07-10-229

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1555-00-2007 de la ville de Beloeil décrète l'exécution de travaux relatifs à l'éclairage d'une rue existante, incluse à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

07-10-229
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1555-00-2007 de la ville de Beloeil, décrétant l'exécution de travaux relatifs à l'éclairage d'une rue existante, incluse à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1556-00-2007

07-10-230

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1556-00-2007 de la ville de Beloeil décrète l'exécution de travaux relatifs à l'éclairage d'une rue existante, incluse à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1556-00-2007 de la ville de Beloeil, décrétant l'exécution de travaux relatifs à l'éclairage d'une rue existante, incluse à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1557-00-2007

07-10-231

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1557-00-2007 de la ville de Beloeil décrète l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation et d'éclairage pour le prolongement d'une rue à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

07-10-231
(suite)

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1557-00-2007 de la ville de Beloeil, décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation et d'éclairage pour le prolongement d'une rue à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 1104

07-10-232

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la M.R.C., pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1104 de la ville de Mont-Saint-Hilaire décrète l'exécution de travaux de prolongement d'aqueduc pour la desserte d'une rue incluse à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement Révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 1104 de la ville de Mont-Saint-Hilaire décrétant l'exécution de travaux de prolongement d'aqueduc pour la desserte d'une rue incluse à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2007 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2007 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le directeur général informe les membres que le Comité consultatif agricole n'a pas siégé au mois de septembre et que, de ce fait, aucun procès-verbal ne peut être déposé.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 SEPTEMBRE 2007 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 25 septembre 2007 du Comité des finances.

POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2007 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2007 du Comité de sécurité incendie.

POINT 12. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 SEPTEMBRE 2007 DU COMITÉ CONJOINT DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 11 septembre 2007 du Comité conjoint de communication.

POINT 13. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

13.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : résolution numéro 2007-270 modifiant la résolution numéro 2007-180 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

07-10-233

ATTENDU QUE la résolution portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputée conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté la résolution numéro 2007-270 modifiant sa résolution numéro 2007-180 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.);

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-270, modifiant la résolution numéro 2007-180 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), doit être approuvée par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro 2007-270, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-09-095, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que la résolution numéro 2007-270 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro 2007-270, modifiant la résolution numéro 2007-180 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-U-1 modifiant le règlement de zonage

07-10-234

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

07-10-234
(suite)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-U-1 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-U-1, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-U-1, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-09-099, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 277-96-029-U-1 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029-U-1, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 4-2007 modifiant le règlement de zonage

07-10-235

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 4-2007 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 4-2007, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 4-2007, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-09-096, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 4-2007 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 4-2007, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement numéro 91.03.06.07 modifiant le plan d'urbanisme

07-10-236

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.03.06.07 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.03.06.07, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.03.06.07, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 07-09-097, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.03.06.07 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.03.06.07, modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. RÈGLEMENT NUMÉRO 33-07-4.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI

07-10-237

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté le règlement numéro 33-07-4, modifiant le Règlement de contrôle intérimaire agricole;

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, n'a pas approuvé le règlement numéro 33-07-4 puisqu'elle est d'avis que son contenu n'est pas conforme aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE la Ministre a accordé un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour remplacer le règlement numéro 33-07-4 par un règlement conforme;

ATTENDU QUE le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, accordé par la Ministre, arrive à échéance le 19 octobre 2007;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit poursuivre certaines discussions avec le ministère des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au sujet de certaines dispositions du règlement de remplacement;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu souhaite adopter un règlement de remplacement au règlement numéro 33-07-4 qui est conforme aux orientations gouvernementales

07-10-237
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de prolonger le délai, accordé dans sa lettre du 18 juillet 2007, d'au moins cent vingt (120) jours, le tout tel que prévu à l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. COORDONNATRICE AUX COURS D'EAU : REMPLACEMENT

07-10-238

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux cours d'eau, madame Julie Thibodeau, doit quitter pour un congé parental d'environ un (1) an;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a procédé aux démarches de recrutement nécessaires pour le remplacement de madame Thibodeau durant le congé;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de madame Audrey Rondeau;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont favorables à l'embauche de madame Audrey Rondeau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE madame Audrey Rondeau soit et est embauchée, en date du 5 novembre 2007, pour occuper le poste de coordonnatrice aux cours d'eau en remplacement de madame Julie Thibodeau qui doit quitter pour un congé parental et ce, à partir du 3 décembre 2007.

QUE l'engagement de madame Audrey Rondeau soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois, selon une base salariale annuelle de 36 000 \$.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de coordonnatrice aux cours d'eau soient accordées à madame Rondeau suite à la période probatoire.

QUE les avantages sociaux accordés à madame Rondeau soient en conformité aux modalités prévues à cet effet à la politique de travail de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour les employés contractuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 40-06

07-10-239

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR MICHEL GILBERT À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT DE MODIFICATION VISANT À AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 40-06 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, ADOPTÉ LE 8 JUIN 2006 PAR LE CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 17. REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION RICHELIEU/CHAMPLAIN

07-10-240

ATTENDU QUE la C.R.É. Montérégie Est a établi la composition du conseil d'administration de la Corporation Richelieu/Champlain 2009;

ATTENDU QUE ce conseil d'administration devra inclure trois (3) administrateurs désignés par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu devra nommer deux (2) représentants élus dont un (1) aura droit de vote et un (1) représentant de la société civile;

ATTENDU QUE messieurs Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, et Michel Gilbert, maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, se disent intéressés à agir à titre de membres élus dudit conseil d'administration;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont d'avis que monsieur Paul-Henri Hudon, président du conseil d'administration de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, peut bien représenter la M.R.C. à titre de représentant de la société civile;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à être représenté par les personnes intéressées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE messieurs Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, Michel Gilbert, maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, et Paul-Henri Hudon, président du conseil d'administration de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly, soient et sont nommés par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour agir à titre de membres représentant la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du conseil d'administration de la Corporation Richelieu/Champlain 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. SÉCURITÉ INCENDIE : CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE

07-10-241

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des nouvelles conditions d'adhésion proposées par l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, ci-après, l'A.P.A.M., et se disent en accord avec celles-ci;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables à ce que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu prenne en charge la perception des montants auprès des municipalités locales de la M.R.C., pour la participation à l'A.P.A.M., en les reportant à la quote-part de chacune d'entre elles au prorata du nombre de pompiers par municipalité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables à uniformiser les coûts d'adhésion à l'ensemble de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

07-10-241
(suite)

ET RÉSOLU QUE les cotisations à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soient et sont prises en charge par la M.R.C.

QUE la répartition des coûts au sein de la M.R.C. soit uniformisée à 18,00 \$ par pompier et que ces coûts soient imputés à la quote-part de chacune des municipalités locales de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en fonction du nombre de pompiers par municipalité concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. DEMANDE D'APPUI : ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

07-10-242

ATTENDU QUE l'Association des personnes handicapées de la Vallée du Richelieu, ci-après l'A.P.H.V.R., souhaite une amélioration des services d'hémodialyse offerts au centre hospitalier de Saint-Hyacinthe;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit préoccupé par les besoins exprimés par l'A.P.H.V.R. et est d'avis que des améliorations devraient être apportées aux services d'hémodialyse offerts par le centre hospitalier de Saint-Hyacinthe

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'Association des personnes handicapées de la Vallée du Richelieu dans ses démarches visant à obtenir de meilleurs services, entourant l'hémodialyse, offerts au centre hospitalier de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 21. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

07-10-243

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 30.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet